

Maîtrise d'ouvrage



CH CAVAILLON LAURIS

119 Av. Georges Clémenceau
BP 157 - 84 304 CAVAILLON CEDEX

Architecte mandataire

AVANTPROPOS

95 All. Romain BAUD
84 300 CAVAILLON
T. 04.28.70.12.92



BET : Thermiques et fluides

INGECOM

821 Av. de Cheval Blanc
84 300 CAVAILLON
T. 04.90.75.14.67



BET : Structure

INGENIERIE 84

40 Av. de la première Div blindée
84 300 CAVAILLON
T. 04.90.71.38.38



Economiste

CABINET MORERE

55 All. Camille Claudel
84 140 AVIGNON
T. 04.90.84.30.30



BET : Acoustique

HEDONT ACOUSTIQUE

15 Rue Condorcet
75 009 PARIS
T. 09.75.45.23.70



Construction d'une pharmacie au sein du CHI / CAVAILLON (84)

119, Av. GEORGES CLEMENCEAU - BP 157 - 84304 CAVAILLON CEDEX

CCTP - LOT 08 CLOISONS PLATRERIE

Indice Date modifications Lot NIVEAU ÉCHELLE

DOSSIER
D504

PHASE
DCE

DATE
AVRIL 2026

EMETTEUR

2.8

SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS CLOISONS - PLÂTRERIE	2
8.0.1. Objet.....	2
8.0.2. Limites des prestations	2
8.0.3. Réglementations et Normes.....	2
8.0.4. Qualité et livraison des matériaux.....	2
8.0.5. Exécution des travaux.....	2
8.0.6. Connaissance du projet	3
8.0.7. Interfaces entre les corps d'état	3
8.0.8. Prise en compte des dépenses relatives aux déchets.....	4
8.0.9. Charte chantier propre et à faibles nuisances	4
DESCRIPTION DES OUVRAGES	5
8.1. DOUBLAGES	5
8.1.1. Isolation thermique contre parois extérieures	5
8.1.2. Isolation thermo-acoustique au droit du local armoire électrique	5
8.1.3. Contre-cloisons à parement en plaques de plâtre vissées sur ossature en acier galvanisé	5
8.1.4. Habillage de parois maçonnées en plaques de plâtre	6
8.1.5. Doublage acoustique au droit du local technique	6
8.1.6. Raccord de doublages sur parois existantes	7
8.1.7. Enduit d'étanchéité à l'air sur parois verticales	7
8.2. CLOISONNEMENTS.....	7
8.2.1. Cloisons à parements en plaques de plâtre vissées sur ossature en acier galvanisé	7
8.2.1.1. Cloisons de distribution au droit des divers locaux	8
8.2.1.2. Cloisons de distribution acoustiques au droit des divers locaux.....	8
8.2.1.3. Cloisons de distribution coupe-feu 2 heures au droit des divers locaux.....	9
8.2.2. Gaines techniques et encoffrement de canalisation à parement en plaques de plâtre sur ossature en acier galvanisé	9
8.3. PLAFONDS.....	10
8.3.1. Flocage coupe-feu 1 heure en sous face de plancher	10
8.3.2. Isolation thermique sous plancher extérieurs	10
8.3.3. Plafonds en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique	10
8.3.3.1. Plafonds extérieurs horizontaux en plaques de plâtre hydrofuges	11
8.3.4. Plafond en dalles autoportantes sur ossature métallique	11
8.3.4.1. Plafonds acoustiques au droit des divers locaux	12
8.3.4.2. Plafonds en dalles minérales au droit des sanitaires et vestiaires	12
8.3.4.3. Plafonds en dalles de laine de bois acoustiques au droit des divers locaux	13
8.4. DIVERS.....	13
8.4.1. Pose et scellement de menuiseries sur cloisons	13
8.4.2. Retombée en plaques de plâtre	14
8.4.3. Soffite technique en plaques de plâtre.....	14
8.4.4. Habillage de WC suspendu.....	14
8.4.5. Enduit au plâtre T.H.D sur murs.....	15
8.4.6. Aide aux autres corps d'état.....	15

GÉNÉRALITÉS CLOISONS - PLÂTRERIE

8.0.1. Objet

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux du lot Cloisons - Plâtrerie nécessaires à la **construction d'une pharmacie au sein du centre hospitalier de Cavaillon (Département de Vaucluse)**. L'entrepreneur devra avoir pris connaissance dans son intégralité des différentes pièces contractuelles du marché, telles que :

- . Les généralités tous corps d'état et les C.C.T.P. des autres corps d'état ;
 - . Le C.C.A.P. ;
 - . Les plans et détails ;
 - . Les plans de principe "Structure" et "Fluides" ;
 - . Le Permis de Construire et ses annexes ;
 - . L'étude thermique ;
 - . Le P.G.C.S.P.S. ;
- Et tous autres documents faisant partie du marché.

8.0.2. Limites des prestations

Le présent lot comprend la réalisation des travaux suivants :

- . Les doublages ;
- . Les cloisonnements ;
- . Les plafonds ;
- . Et tous les ouvrages annexes en plaques de plâtre et enduits plâtre.

8.0.3. Réglementations et Normes

Pour l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot doit se conformer à l'ensemble des textes en vigueur à la date d'exécution des travaux et plus spécialement aux :

- DTU et leurs additifs ;
- Normes Françaises ;
- Décret concernant le classement des matériaux au feu ;
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments recevant du public.

8.0.4. Qualité et livraison des matériaux

Les matériaux, matériels et fournitures utilisés doivent être soumis au Maître d'Œuvre pour acceptation avant emploi.

Tous travaux non conformes seront systématiquement démolis et reconstruits aux frais de l'entreprise.

Tous les isolants devront faire l'objet d'un certificat de qualification ACERMI.

8.0.5. Exécution des travaux

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge les moyens de manutention, de levage et les échafaudages nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

La proposition de l'entreprise s'entend compris la réfection de tous les ouvrages défectueux et ce jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection de ses ouvrages contre les ébranlements, chocs et épaufrures des arêtes.

Tous les raccords plafonds et parois, cloisons se feront en joint creux.

Tolérances :

. Implantation :

2 mm pour les axes des cloisons. Aucune tolérance n'est acceptée, notamment en ce qui concerne la verticalité et l'équerrage des cloisons.

. Planimétrie :

L'attention de l'entreprise est particulièrement attirée sur les points suivants :

- Planimétrie d'après prescriptions du DTU ;
- Régularité des joints pour faux-plafonds ;
- Rectitude parfaite des arêtes.

Toute partie présentant un défaut quelconque sera soigneusement reprise et refaite sans aucun supplément.

Le trait de niveau sera tracé et conservé par l'entrepreneur de GROS-ŒUVRE.

L'entrepreneur du présent lot doit la réalisation des semelles sur cloisons (semelles résilientes ainsi que la pose de rails plastiques pour les cloisons séparatives des pièces humides).

L'entrepreneur du présent lot doit également la protection des ouvrages en béton de site.

L'entrepreneur doit un nettoyage complet de ces gravois au suivi de l'avancement des travaux, ainsi que le nettoyage de tous supports, de toutes traces de colle, mortier, employés pour ses travaux.

8.0.6. Connaissance du projet

Le présent devis descriptif est complémentaire aux plans d'architecte et de B.E.T. Les ouvrages finis par les plans et qui ne seraient pas décrits au présent descriptif font partie intégrante des travaux et sont dus par les entreprises, même si le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire ne fait pas état des dits ouvrages.

Ces ouvrages s'entendent entièrement terminés dans les règles de l'Art, et comprennent même si elles ne sont pas expressément citées ci-après les fournitures et sujétions nécessaires à leur parfaite exécution.

Les prestations dues au titre du présent lot ne sont limitées que par les travaux décrits dans les autres lots de travaux, l'entrepreneur est donc réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des devis descriptifs de l'opération : il s'ensuit que chacun des soumissionnaires sera réputé avoir inclus dans les prix qu'il aura souscrit, les prestations complémentaires ressortant de ses propres activités permettant aux ouvrages et matériels dont l'exécution ou l'installation fait partie des lots des autres corps d'état, de remplir leur destination fonctionnelle, même si les dites prestations ne sont pas expressément visées dans le lot considéré.

Le présent devis descriptif, même s'il est dissocié n'a de valeur qu'associé à ceux des autres lots de travaux.

L'entreprise devra tenir compte dans son offre de prix des sujétions occasionnées par l'intervention par phases.

Obligations de l'entrepreneur :

L'entrepreneur devra donner, dans les quinze jours qui suivent la notification du Marché, ses plans d'exécution des ouvrages.

L'entrepreneur devra la pose, le calage, les scellements et le réglage en fin de chantier de ses ouvrages.

En fin de chantier, il réalisera le nettoyage systématique des locaux dans lesquels il est intervenu.

8.0.7. Interfaces entre les corps d'état

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les corps d'états concernés pour la bonne finition de ses ouvrages, soit avec :

. LE LOT ÉLECTRICITÉ - SSI:

L'entrepreneur du présent lot doit laisser intervenir les lots techniques pour la pose des gaines dans les cloisons et sur les plafonds.

L'entrepreneur doit les découpes dans les plafonds pour l'encastrement des luminaires et grilles diverses, ainsi que les renforts nécessaires.

. LE LOT CVC - PLOMBERIE - SANITAIRES :

L'entrepreneur doit les réservations demandées par les lots techniques.

Il doit également la pose et le scellement de renforts fournis par les lots concernés à incorporer à l'intérieur des cloisons.

. LE LOT MENUISERIES INTÉRIEURES :

L'entrepreneur doit la pose et le scellement des renforts nécessaires au droit des menuiseries et baies dans les cloisons et doublages.

(Fourniture à la charge des lots concernés)

. LE LOT PEINTURES :

Les supports verticaux et plafonds suspendus sont réceptionnés conjointement et font l'objet d'un procès-verbal signé par le plâtrier, le peintre et le Maître d'Œuvre.

8.0.8. Prise en compte des dépenses relatives aux déchets.

Le prix doit couvrir forfaitairement ce lot pour :

- . Sa participation aux dépenses du tri des déchets (voir CCTP généralités TCE) ;
- . La gestion des déchets sera faite sur chantier, avec utilisation des bennes de tris communs (elle sera assurée par le lot gros-œuvre aux frais du compte-prorata).

8.0.9. Charte chantier propre et à faibles nuisances

Une charte de chantier propre et à faibles nuisances est jointe en annexe du DCE.

Les entreprises adjudicataires du chantier et leurs sous-traitants s'engagent à participer à cette démarche, notamment par le choix des produits et en respectant la procédure de réduction des nuisances de chantier. Cette procédure a pour but immédiat de répondre à des exigences de développement durable dans le bâtiment et de réduire au minimum l'impact des travaux sur les travailleurs et sur le voisinage.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

8.1. DOUBLAGES

8.1.1. Isolation thermique contre parois extérieures

. Épaisseur : 140 mm

DESCRIPTION

Isolation thermique des parois de façades avec contre-cloisons par des panneaux semi-rigides en laine de verre, revêtus d'un voile confort quadrillé tous les 10 cm (pare vapeur côté locaux chauffés)

Réaction au feu : Euroclasse A1

Pose suivant DTU et recommandations du fabricant.

Produit incombustible et non hydrophile.

Épaisseur : 140 mm – $R = 4.35 \text{ m}^2.\text{k/w}$.

Certificat de qualification ACERMI.

Pose courante contre parois entre structure métal ou bois, fixation par pattes métalliques et vis.

Le prix comprendra également les retours en tableaux d'ouvertures et sous face de linteaux.

Produit proposé :

Isolant du type GR 32 KRAFT des Ets ISOVER ou équivalent.

LOCALISATION

Contre l'ensemble des parois maçonnées périphériques du bâtiment.

8.1.2. Isolation thermo-acoustique au droit du local armoire électrique

. Épaisseur : 60 mm

DESCRIPTION

Isolation thermique des parois de façades avec contre-cloisons par des panneaux semi-rigides en laine de verre, revêtus d'un voile confort quadrillé tous les 10 cm (pare vapeur côté locaux chauffés)

Réaction au feu : Euroclasse A1

Pose suivant DTU et recommandations du fabricant.

Produit incombustible et non hydrophile.

Épaisseur isolant : 60 mm – $R = 1.85 \text{ m}^2.\text{k/w}$.

Gain d'affaiblissement acoustique : $R_{w+c} = 8 \text{ db(A)}$.

Certificat de qualification ACERMI.

Pose courante contre parois entre structure métal ou bois, fixation par pattes métalliques et vis.

Le prix comprendra également les retours en tableaux d'ouvertures et sous face de linteaux.

Produit proposé :

Isolant du type GR 32 KRAFT des Ets ISOVER ou équivalent.

LOCALISATION

Suivant plans architecte et notice acoustique : contre mur séparatif entre local armoire électrique (R.014) et bureau (R.015) et salle détente (R.013).

8.1.3. Contre-cloisons à parement en plaques de plâtre vissées sur ossature en acier galvanisé

DESCRIPTION

Contre-cloisons à parement en plaques de plâtre vissées sur une face d'une ossature en acier galvanisé, constitué de la façon suivante :

. Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé ;

. Le parement sera constitué d'une plaque de plâtre BA 18 (parements hydrofuges au droit des locaux humides).

La mise en œuvre sera conforme au DTU en vigueur ou Avis Technique et aux recommandations du fabricant.

Le prix tiendra compte de tous les accessoires nécessaires à la pose.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits recommandés par le fabricant (bande + enduit).

Protection de la base du film plastique étanche en relevé de 0.20 m agrafé, au droit des pièces humides.

L'entrepreneur devra prévoir dans son prix également :

- . Le traitement des joints avec enduit du type PREGYDRO ou équivalent selon la technique préconisée par le fabricant (bande + enduit) dans les locaux humides ;
- . Fourniture et pose de renforts nécessaires au droit :
Poubelles - WC bâti support solidaire rail - lavabo, vasques, plans vasques - portes, châssis vitrés – poignées, patères - ventouses de portes - main-courante - paillasse murales - plans travail – vasques-clapets C.F. – tablette, meubles, étagères, etc....
- . Mise en œuvre de plaques d'acier galvanisé interposées entre les ossatures métal et le parement.
Résistance minimale de 40 kg appliqué verticalement avec un bras de levier de 35 cm ;
- . Le chant des panneaux visibles par plaques de plâtre collées ;
- . L'habillage des tranches visibles en sous face de retombées d'isolant ;
- . Les joints d'étanchéité à l'air périphériques.
- . Les plaques hydrofuges au droit des locaux humides ;
- . Les bourrages et calfeutrement au droit des éléments de charpente ;
- . Les travaux de liaisons et de finitions avec les ouvrages attenants ;
- . L'habillage des retours et ébrasements au droit des ouvertures ;
- . Joints acryliques à peindre autour des menuiseries extérieures.
- . Les joints souples entre rails et structure.

LOCALISATION

Suivant plans architecte : contre l'ensemble des murs recevant une isolation intérieure.

8.1.4. Habillage de parois maçonnées en plaques de plâtre

DESCRIPTION

L'entrepreneur aura à sa charge, l'habillage des parois intérieures en plaques de plâtre, travaux comprenant :

- . Ossature métalliques constituée de rails et montants en acier galvanisé.
- . Parements constitués de deux plaques de plâtre BA 13 (suivant supports pose : collée ou sur ossature bois, métallique).

La mise en œuvre sera conforme au DTU en vigueur ou Avis Technique et aux recommandations du fabricant.

Le prix tiendra compte :

- . De tous les accessoires nécessaires à la pose ;
 - . Des habillages au droit des tableaux d'ouvertures.
- Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits recommandés par le fabricant (bande + enduit).

Protection de la base par film plastique étanche en relevé de 0.20 m agrafé, au droit des pièces humides.

LOCALISATION

- . *Au droit des murs intérieurs existants conservés du bâtiment.*
- . *Au droit des murs intérieurs en agglomérés ne recevant pas de doublage.*

8.1.5. Doublage acoustique au droit du local technique

DESCRIPTION

Fourniture et pose contre parois de panneaux isolants composite de laine de bois constitué d'une âme en laine de roche et de deux parements de 5 et 10 mm en fibres longues de bois résineux sélectionnés, minéralisées et enrobées de ciment blanc.

Fixation mécanique contre parois béton.

Pose suivant recommandations du fabricant.

L'entrepreneur aura également le calfeutrement entre la maçonnerie et les panneaux.

- . Épaisseur : 80 mm
- . Performance acoustique suivant notice acoustique ;
- . Réfaction au feu : B, s1,d0

Le prix comprendra également tous les éléments de fixations, de raccords et de finition.

LOCALISATION

Suivant plan de repérage acoustique : contre les parois verticales du local technique.

8.1.6. Raccord de doublages sur parois existantes

DESCRIPTION

L'entrepreneur devra la réalisation d'un raccord de doublage comprenant :

- . Découpe et dépose avec soin du doublage existant ;
- . Fourniture et pose du complément d'ossature métallique (y compris liaisons avec l'existant) ;
- . Incorporation d'un isolant thermique (identique à l'existant) ;
- . Parements avec une plaque en plaque de plâtre BA18 vissées sur ossature métallique (parements hydrofuges au droit des locaux humides) ;
- . Traitement des joints suivant la technique et avec les produits recommandés par le fabricant (bande + enduit).

Le prix comprendra également :

- . Les travaux de liaisons et finitions avec doublages existants ;
- . Chargement et évacuation des gravois à la décharge publique.

LOCALISATION

Niveaux rez-de-chaussée et R+1 :

- . En périphérie des ouvertures de liaison avec bâtiment existant
- . Au droit des rebouchages de menuiseries non conservées

8.1.7. Enduit d'étanchéité à l'air sur parois verticales

DESCRIPTION

Enduit technique intérieur à base de gypse permettant de renforcer les performances d'étanchéité à l'air du bâti.

Projection de l'enduit à la machine sur toutes les parois verticales, sur une épaisseur de 5 mm environ, avant la mise en œuvre du doublage thermique intérieur.

Le prix comprendra également :

- . La protection des ouvrages avant projection ;
- . Le traitement des points singuliers (traversées de parois, jonctions menuiserie/maçonnerie et plafond/maçonnerie).

Produit proposé :

Enduit du type AEROBLUE des Ets PLACO ou similaire.

LOCALISATION

Sur l'ensemble des murs de façades en agglomérés du bâtiment.

8.2. CLOISONNEMENTS

8.2.1. Cloisons à parements en plaques de plâtre vissées sur ossature en acier galvanisé

DESCRIPTION TYPE

Cloisons de distribution non porteuses, à parements en plaques de plâtre vissées de part et d'autre d'une ossature en acier galvanisé, constituées de la façon suivante :

- . Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé ;
- . Chaque parement sera constitué de plaques de plâtre ;
- . Incorporation entre chaque parement d'un isolant acoustique, matelas de laine de verre.

La mise en œuvre sera conforme au DTU ou Avis Technique propre à chaque type de cloison et aux recommandations du fabricant.

Le prix tiendra compte de tous les accessoires nécessaires à la pose.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits recommandés par le fabricant (bande + enduit).

Étanchéité en pied de cloison par marouflage d'un non-tissé en fibres synthétiques dans du noir étanche en relevé de 0.20 m agrafé au droit de l'ensemble des locaux.

- . Plaques de plâtre (parements hydrofuges au droit des locaux humides) ;
- . Hauteur des cloisons : sous planchers.

L'entrepreneur devra prévoir dans son prix également :

- . Le traitement des joints avec enduit du type PREGYDRO ou équivalent selon la technique préconisée par le fabricant (bande + enduit) dans les locaux humides ;
- . Une bande résiliente type TRAMIBAND des Ets TRAMICO ou équivalent sera installée entre le rail, l'élément de plancher et les parois latérales ;

- . Fourniture et pose de renforts nécessaires au droit :
- . Protection des angles saillants par bande armée ou cornière renfort d'angle ;
- . Le traitement des joints de dilatation en joints creux ;
- . Le traitement phonique et coupe-feu entre tête de cloisons et sous couverture ;
- . Le prolongement des plaques de plâtre pour habillage des parois attenantes ;
- . Tous les renforts nécessaires au droit des lavabos, sanitaires, portes, chauffe-eau, charges lourdes, et menuiseries intérieures ;
- . Résistance minimale de 40 kg appliqué verticalement avec un bras de levier de 35 cm ;
- . L'habillage des chants de dalles par plaques de plâtre collées ;
- . Protection des angles saillants par bande armée ou cornière renfort d'angle ;
- . Les joints souples entre rails et structure ;
- . Les joints creux (raccords maçonnerie / plaques de plâtre) ;
- . Les réservations et rebouchages pour percements de dimension supérieure $\varnothing$ 100 mm ;
- . Bourrage par laine minérale 50 mm et rebouchage plâtre et mastic au droit des passages de réseaux ;
- . Toutes sujétions de fixations sous charpente (suivant détail Architecte et indication du bureau de contrôle) ;
- . Les joints acryliques à peindre autour des huisseries intérieures et menuiseries extérieures ;
- . Le traitement en pied par équerre d'étanchéité.

8.2.1.1. Cloisons de distribution au droit des divers locaux

- . Épaisseur : 98 mm

PARTICULARITÉS

Cloisons en plaques de plâtre, suivant généralités et description type.

- . Ossature en acier galvanisé renforcé avec montants accolés (entre-axe 40 cm) ;
- . Chaque parement sera constitué de deux plaques BA 13 ;
- . Plaques : plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur (parements hydrofuges au droit des locaux humides EB+ ou EC) ;
- . Hauteur maximale des cloisons : Sous planchers ;
- . Isolant : panneau de laine de roche d'épaisseur 45 mm ;
- . Indice d'affaiblissement acoustique : $R = 47 \text{ db(A)}$.
- . Résistance au feu : Coupe-feu 1 heure.

LOCALISATION

Suivant plans architecte et notice acoustique,

- . Cloisons séparatives entre guichet (R.01) et pharmacie 1 (R.09)
- . Cloisons séparatives entre bureau pharmacie (R.03) et pharmacie 1 (R.09)

8.2.1.2. Cloisons de distribution acoustiques au droit des divers locaux

- . Épaisseur : 98 mm

PARTICULARITÉS

Cloisons en plaques de plâtre, suivant généralités et description type.

- . Ossature en acier galvanisé renforcé avec montants accolés (entre-axe 40 cm) ;
- . Chaque parement sera constitué d'une plaque de plâtre ;
- . Plaques : BA 18S PREGYTWIN (parements hydrofuges au droit des locaux humides EB+ ou EC) ;
- . Hauteur maximale des cloisons : Sous planchers ;
- . Isolant : panneau de laine de roche d'épaisseur 45 mm ;
- . Indice d'affaiblissement acoustique : $R = 53 \text{ db(A)}$.
- . Résistance au feu : Coupe-feu 1 heures.

LOCALISATION

Suivant plans architecte et notice acoustique,

- . Cloisons séparatives entre salle attente (R.00) et bureau pharmacie (R.03)
- . Cloisons séparatives entre bureau pharmacie (R.03) et guichet (R.01)
- . Cloisons séparatives entre les bureaux (R.015, R.016, R.017 et R.018)
- . Cloisons au droit du WC PMR (R.02)
- . Cloisons en périphérie du local dépôt guichet (R.07)
- . Cloisons en périphérie du local ménage (R.08)

8.2.1.3. Cloisons de distribution coupe-feu 2 heures au droit des divers locaux**. Épaisseur : 98 mm*****PARTICULARITÉS***

Cloisons en plaques de plâtre, suivant généralités et description type.

- . Ossature en acier galvanisé renforcé avec montants accolés (entre-axe 40 cm) ;
- . Chaque parement sera constitué de deux plaques de plâtre ;
- . Plaques : BA 13 PREGYFLAM (parements hydrofuges au droit des locaux humides EB+ ou EC) ;
- . Hauteur maximale des cloisons : Sous planchers ;
- . Isolant : panneau de laine de roche d'épaisseur 45 mm ;
- . Indice d'affaiblissement acoustique : R = 48 db(A).
- . Résistance au feu : Coupe-feu 2 heures.

LOCALISATION

Suivant plans architecte et notice acoustique,

- . Cloisons séparatives entre stock palettes (R.04) et pharmacie 1 (R.09)
- . Cloisons séparatives entre bureau pharmacie (R.03) et pharmacie 1 (R.09)
- . Cloisons séparatives entre vestiaires (R.011) et pharmacie 2 (R.010)
- . Cloisons séparatives entre vestiaires (R.011) et local automate (R.012)
- . Cloisons séparatives entre pharmacie 2 (R.010) et bureaux (R.015, R.016, R.017 et R.018)
- . Cloisons séparatives entre pharmacie 2 (R.010) et salle détente (R.013)
- . Cloisons séparatives entre pharmacie 1 (R.09) et pharmacie 2 (R.010)
- . Cloisons en périphérie du local décartonnage déchets (R.05)
- . Cloisons en périphérie du local stock produit inflammable (R.04)

8.2.2. Gains techniques et encoffrement de canalisation à parement en plaques de plâtre sur ossature en acier galvanisé***DESCRIPTION***

Gains techniques, à parements en plaques de plâtre BA 18 vissées de part et d'autre d'une

Ossature en acier galvanisé, constituées de la façon suivante :

- . Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé ;
- . Chaque parement sera constitué de plaques de plâtre BA18 ;
- . Incorporation entre chaque parement d'un isolant acoustique, matelas de laine de roche,
- . Épaisseur : 45 mm ;

La mise en œuvre sera conforme au DTU en vigueur ou Avis Technique propre à chaque type de cloison et aux recommandations du fabricant.

Le prix tiendra compte de tous les accessoires nécessaires à la pose.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits recommandés par le fabricant (bande + enduit). Protection de la base par un film plastique étanche en relevé de 0.20 m agrafé, au droit des pièces humides.

L'entrepreneur devra prévoir dans son prix également :

- . Tous les renforts nécessaires au droit des lavabos, sanitaires, trappes de visites, bâti du WC, portes, etc...
- . Les joints souples entre rails et structure.

Caractéristiques :

- . Parements : Plaques BA 18 standard (parements hydrofuges au droit des locaux humides) ;
- . Isolant : Panneau de laine de roche d'épaisseur : 45 mm
- . Indice d'affaiblissement acoustique : R = 35 dB(A)
- . Résistance au feu : Coupe-feu 1 heure.

LOCALISATION

Ensemble des gains techniques et encoffrement de canalisations au droit du bâtiment.

8.3. PLAFONDS

NOTA : Les plafonds des niveaux R+1 et R+2 seront livrés bruts

8.3.1. Flocage coupe-feu 1 heure en sous face de plancher

DESCRIPTION

Projection mécanique d'un matériau coupe-feu 1 heure en sous face de plancher béton.

Composition :

Matériau composé de fibres minérales et de liants hydrauliques et semi-synthétique, rigoureusement exempt d'amiante et de tout autre produit nocif, se présentant sous forme de flocons légers, de couleur blanc cassé. Imputrescible et inattaquable par les rongeurs et les parasites.

Fournir PV des matériaux au bureau de contrôle.

Mise en œuvre :

Conforme aux prescriptions du fabricant, fourniture et pose d'un grillage métallique en sous face de planchers.

Caractéristiques thermiques :

. Degré coupe-feu : C.F 1 heure

Avis technique en cours de validité à fournir au bureau de contrôle.

Finition :

Le matériau mis en œuvre sera taloché.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin :

. En sous face du plancher sous bâtiment existant.

. En sous face du plancher du local armoire électrique.

8.3.2. Isolation thermique sous plancher extérieurs

. Épaisseur : 200 mm

DESCRIPTION

Fourniture et pose sous plancher béton de panneaux isolants en laine de verre revêtu sur une face d'un papier kraft quadrillé.

Fixation sous plancher béton par vis, rondelles et chevilles adaptées.

Pose suivant recommandations du fabricant.

L'isolant mis en place devra avoir un certificat de qualification ACERMI.

Il sera prévu un grillage de maintien à l'endroit des ponts phoniques et tout le long des façades.

Le prix comprendra également l'isolant sur les retombées de poutres.

Caractéristiques :

. Épaisseur totale : 200 mm

. Avis technique en cours de validité à fournir au bureau de contrôle.

LOCALISATION

. Niveau rez-de-jardin :

. En sous face du passage d'issue de secours (sous bâtiment existant)

. En sous face du passage pompiers traversant (sous bâtiment existant + sous débord plancher extension)

. Niveau rez-de-chaussée :

. En sous face du débord plancher extension

8.3.3. Plafonds en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique

DESCRIPTION TYPE

Plafond horizontal ou rampant en plaques de plâtre réalisés, à joints non apparents et parement en plaques de plâtre vissées sur une ossature en acier galvanisé, constitué de la façon suivante :

. Ossature en acier galvanisé fixée au support par l'intermédiaire de suspentes ;

. Plaques de plâtre vissées perpendiculairement à l'ossature.

La mise en œuvre sera conforme au DTU en vigueur ou Avis Technique propre à chaque type de plafond et aux recommandations du fabricant.

Le prix tiendra compte de tous les accessoires nécessaires à la pose.

Coordination avec l'électricien pour incorporation des luminaires.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits recommandés par le fabricant (bande + enduit).

L'entrepreneur devra prévoir également dans son prix :

- . Ossature primaire éventuelle ;
 - . Incorporation de trappes de visites, luminaires ou autres ;
 - . Recoupement des plafonds de grande surface par joints de fractionnement ;
 - . Les remontées verticales pour les divers décrochements de niveaux de faux-plafonds ;
 - . Les joints creux (raccords béton / plaques de plâtre) ;
 - . Il devra également les notes de calcul de l'entraxe des fourrures éditées par le fabricant.
- Les modes de fixations seront à transmettre au bureau de contrôle pour validation.

8.3.3.1. Plafonds extérieurs horizontaux en plaques de plâtre hydrofuges

PARTICULARITÉS

Plafond extérieur horizontal en plaques de plâtre hydrofuges suivant généralités et description type.

Parements : Plaques de plâtre hydrofuges de 13 mm d'épaisseur du type PREGYWAB ou équivalent.

Pose suivant recommandations du fabricant.

Fixations :

Par suspentes fixées sous charpente bois.

NOTA : la mise en œuvre du faux plafond extérieur devra respecter les préconisations de l'avis technique notamment la mise en place de profilés métalliques en acier galvanisé protégé contre la corrosion.

Ce système de fixation ainsi que les fiches techniques produits devront être fournis au bureau de contrôle pour validation dans le cadre du projet.

LOCALISATION

Suivant plan de repérage architecte,

. Niveau rez-de-jardin :

- . En sous face du passage d'issue de secours (sous bâtiment existant)
- . En sous face du passage pompiers traversant (sous bâtiment existant + sous débord plancher extension)

. Niveau rez-de-chaussée :

- . En sous face du débord plancher extension

8.3.4. Plafond en dalles autoportantes sur ossature métallique

DESCRIPTION TYPE

Fourniture et pose de plafonds suspendus en dalles autoportantes posées sur profilés métalliques laqués apparentes, constitués de la façon suivante :

- . Ossature métallique suspendue en profilés en T ;
- . Dalles autoportantes posées sur profilés en T

Couleur de l'ossature et des dalles au choix de l'Architecte, dans la gamme du fabricant.

Mise en œuvre :

La mise en œuvre s'effectue sur profilés apparents, conformément aux prescriptions du DTU en vigueur ou Avis Technique et aux recommandations du fabricant.

Fixation : Par suspentes fixées sous planchers béton ou structure bois.

Coordination avec l'électricien pour incorporation des luminaires.

Protection jusqu'à la réception et nettoyage final à la charge du présent lot.

Le prix comprendra également :

- Ossature primaire éventuelle ;
- Tous les accessoires nécessaires à la pose ;
- La fourniture et pose de grilles métalliques laqués (coloris RAL au choix de l'Architecte) pour ventilation des plénums (implantation suivant indication du BET Fluides)
- Incorporation de trappes de visites, luminaires, et autres ;
- Recoupement des plafonds de grande surface par joints de fractionnement ;
- Les remontées verticales pour les divers décrochements de niveaux des faux-plafonds ;
- Cornières de rives en périphérie des surfaces pour chaque type de plafonds ;
- Le traitement des rives et des parties adjacentes en plaques de plâtre y compris traitement des joints par bande + enduit ;
- Peinture sur bords des dalles coupées.

Les modes de fixations seront à transmettre au bureau de contrôle pour validation.

8.3.4.1. Plafonds acoustiques au droit des divers locaux**. Dimensions dalles : 600 x 600 mm****PARTICULARITÉS**

Plafond horizontal en dalles autoportantes posées sur ossature métalliques (T) suivant généralités et description type.

. Panneaux acoustique autoportants en laine de roche dont la face apparente est revêtue d'un voile minéral peint en blanc posé sur profil et d'un contre voile sur la face arrière.

Couleur de l'ossature et panneau au choix de l'Architecte, dans la gamme du fabricant.

Les bords des dalles sont droits et peints.

Caractéristiques

. Dimensions des dalles : 600 x 600 x 20 mm ;

. Classement au feu : A1 (PV du CSTB)

. Réflexion à la lumière : 87 %

. Performance acoustique : $\alpha_w = 1.00$;

. Finition (mate ou lisse) au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Fixations :

Par suspentes fixées sous plancher béton ;

Mise en œuvre conformément aux prescriptions du DTU en vigueur et aux recommandations du fabricant.

Pose suivant plan de calepinage de l'Architecte.

Le prix comprendra également :

. L'ossature primaire éventuelle ;

. Le calepinage des dalles ;

. Les bandes de rives et retombées en plaques de plâtre ;

. Les réservations au droit des luminaires ;

. La jonction parfaite avec les autres types de faux-plafonds attenants.

Produit proposé :

. BLANKA ACOUSTIQUE des Ets ROCKFON ou similaire

LOCALISATION

Suivant plan de repérage architecte :

. *Sur l'emprise de tous les locaux (excepté sanitaire, WC PMR et bureaux)*

8.3.4.2. Plafonds en dalles minérales au droit des sanitaires et vestiaires**. Dimensions : 600 x 600 mm****PARTICULARITÉS**

Plafond horizontal en dalles autoportantes posées sur ossature métalliques (T) suivant généralités et description type.

. Dalles en laine de roche de forte densité revêtu sur la face visible d'un voile peint en blanc et sur la face cachée d'un contre voile.

Les bords des dalles sont droits et peints.

Caractéristiques :

. Dimensions des dalles : 600 x 600 x 20 mm ;

. Classement au feu : A1 ;

. Réflexion à la lumière : 85 %

. Coefficient d'absorption acoustique : $\alpha_w \leq 1.00$

. Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Pose suivant plan de calepinage de l'Architecte.

Fixations :

Par suspentes fixées sous plancher béton ;

Mise en œuvre conformément aux prescriptions du DTU en vigueur et aux recommandations du fabricant.

Pose suivant plan de calepinage de l'Architecte.

Le prix comprendra également :

. L'ossature primaire éventuelle ;

. Les cornières de rives ;

. Les bandes de rives en plaques de plâtre ;

. Le calepinage des dalles ;

. Les réservations au droit des luminaires.

Produit proposé :

Plafond du type CLEANSPEACE des Ets ROCKFON ou similaire.

LOCALISATION

Suivant plans de repérage Architecte :

- . Vestiaires (R.011)
- . Sanitaire PMR (R.02)

8.3.4.3. Plafonds en dalles de laine de bois acoustiques au droit des divers locaux

. Dimensions : 600 x 600 mm

PARTICULARITÉS

Plafond horizontal en panneaux bandes autoportantes sur ossature métallique colorée apparente semi encastrée (T24) avec éco label ou équivalent suivant généralités et description type.

. Panneaux en laine de bois très fine d'épicéa, minéralisée et enrobée de liant ciment/chaux blanche (fibre de 1 mm de largeur) d'épaisseur 25 mm et d'un isolant en laine de roche d'épaisseur 25 mm.

Les bords des panneaux sont droits et peints.

Caractéristiques :

- . Dimensions des dalles : 600 x 600 x 50 mm ;
- . Couleur des dalles et ossature : au choix de l'architecte
- . Absorption acoustique :
 - . $\alpha_w \geq 0.85$ (sans plénum)
 - . $\alpha_w \geq 1.00$ (plénum 50 mm)
- . Réaction au feu : B-s1,d0

Les dalles en fibres de bois seront étiquetées A+.

NOTA : Traitement acoustique ≥ 90 % de la surface du local.

**Fixations :**

Par suspentes fixées sous charpente bois ;

Mise en œuvre conformément aux prescriptions du DTU en vigueur et aux recommandations du fabricant.

Pose suivant plan de calepinage de l'Architecte.

Le prix comprendra également :

- . L'ossature primaire éventuelle ;
- . Les joues, retombée et rives en plaques de plâtre y compris traitement des joints par bande + enduit.
- . Le calepinage des panneaux ;
- . Les réservations au droit des luminaires.
- . La jonction parfaite avec les autres types de faux-plafonds attenants.

Produit proposé :

Gamme ORGANIC MINERAL des Ets KNAUF ou équivalent.

Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

LOCALISATION

Suivant plan de repérage architecte :

- . Bureau pharmacie (R.03)
- . Bureau (R.015)
- . Bureau cadre (R.016)
- . Bureau secrétariat (R.017)
- . Bureau pharmacie chef (R.018)

8.4. DIVERS**8.4.1. Pose et scellement de menuiseries sur cloisons****DESCRIPTION**

Pose et scellement de menuiseries intérieures au droit des cloisons.

Dans ce poste sont prévus tous les modèles de menuiseries : Blocs-portes avec huisserie bois ou métal, portes, trappes, portes de placards, menuiseries diverses.

Les menuiseries seront livrées à pied d'œuvre répertoriées, avec une couche d'impression, des barres d'écartement et pattes de scellement par le menuisier.

Les trous en pied des huisseries dans les dallages seront dus par le présent lot.

Sera également dû un joint acrylique en périphérie des huisseries sur les deux faces.

La dépose des barres d'écartement sera due par le présent lot.
Tous les frais dus à une pose non conforme et refusée seraient à la charge du présent lot.

LOCALISATION

Ensemble des menuiseries intérieures incorporées dans les cloisons (portes, trappes, etc...).

8.4.2. Retombée en plaques de plâtre

DESCRIPTION

Retombées de plafonds en plaques de plâtre.

Habillage réalisé à joints non apparents et parements en plaques de plâtre vissées sur une ossature en acier galvanisé, constituée de la façon suivante :

- . Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé ;
- . Isolation en laine minérale de 50 mm d'épaisseur ;
- . Deux plaques de plâtre vissées perpendiculairement à l'ossature.

La mise en œuvre sera conforme aux DTU ou Avis Technique, et aux recommandations du fabricant.

Le prix tiendra compte de tous les accessoires nécessaires à la pose.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits recommandés par le fabricant (bande + enduit).

Exécution suivant coupe de détails Architectes.

Caractéristiques :

- . Parements : Plaques de plâtre BA 13 standards.

LOCALISATION

Suivant plan de repérage des faux plafonds de l'architecte : au droit des divers locaux du bâtiment.

8.4.3. Soffite technique en plaques de plâtre

DESCRIPTION

Encoffrement en plafond en plaques de plâtre réalisé à joints non apparents et parements en plaques de plâtre vissées sur une ossature en acier galvanisé, constituée de la façon suivante :

- . Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé ;
- . Plaques de plâtre vissées perpendiculairement à l'ossature ;
- . Isolant acoustique en laine de roche de 80 mm d'épaisseur ;
- . Chaque parement sera constitué de deux plaques acoustiques de 13 mm d'épaisseur ;
- . Parements : Plaques coupe-feu BA 13 phonique suivant localisation (parements hydrofuges au droit des locaux humides).
- . Degré coupe-feu : C.F 1 heure.

La mise en œuvre sera conforme aux DTU ou Avis Technique, et aux recommandations du fabricant.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits recommandés par le fabricant (bande + enduit).

Le prix tiendra compte également :

- . De tous les accessoires nécessaires à la pose ;
- . De l'alourdissement de la canalisation et le remplissage du vide du soffite par laine minérale en cas de dévolement à angle droit.

LOCALISATION

Suivant plans architecte et BET Fluides, au droit des divers locaux du bâtiment.

8.4.4. Habillage de WC suspendu

DESCRIPTION

Habillage à joints non apparents et parements en plaques de plâtre vissées sur une ossature en acier galvanisé, constituée de la façon suivante :

- . Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé ;
- . Plaques de plâtre vissées perpendiculairement à l'ossature avec partie haute démontable ;
- . Parements : Deux plaques de plâtre hydrofuges de 13 mm d'épaisseur :

La mise en œuvre sera conforme aux DTU ou Avis Technique, et aux recommandations du fabricant.

Le prix tiendra compte de tous les accessoires nécessaires à la pose.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits recommandés par le fabricant (bande + enduit).
Exécution suivant coupe de détails Architectes.

LOCALISATION

Au droit des WC suspendus.

8.4.5. Enduit au plâtre T.H.D sur murs

DESCRIPTION

Enduit au plâtre T.H.D. (Très Haute Densité) à la machine à projeter sur murs.
. Finition lissée à la taloche métallique ou truelle à lisser.
Angles tirés à la règle.

L'entrepreneur devra prévoir également dans son prix :

- . Le nettoyage des supports
- . Le grillage type NERGALO ou équivalent fixé mécaniquement ;
- . Toutes sujétions de cueillies pour les raccords avec les parois verticales ;
- . La sortie, le chargement et l'évacuation des gravois à la décharge publique ;
- . Le nettoyage général du bâtiment.
- . Toutes sujétions pour réalisation d'enduit sous paillasse.

Nota : Les quantités données dans le Cadre de Décomposition des Prix seront comptées vides pour pleins en compensation des traitements des ouvertures et autres.

LOCALISATION

Suivant plan de repérage architecte :

. Niveau rez-de-chaussée : Sur les murs périphériques de la passerelle vitrée.

8.4.6. Aide aux autres corps d'état

DESCRIPTION

L'entrepreneur du présent corps d'état devra :

- . Les renforts nécessaires dans les cloisons pour la fixation d'éléments lourds demandés par les autres corps d'état ;
- . Les découpes dans les plafonds pour l'encastrement des luminaires et grilles diverses, ainsi que les renforts nécessaires ;
- . Toutes les réservations demandées par les autres corps d'état pour le passage des gaines, canalisations, tuyaux, ainsi que le rebouchage après pose ;
- . Les renforts nécessaires au droit des menuiseries et baies dans les cloisons et doublages.

Nota : toutes ces prestations seront dues par l'entrepreneur dans la mesure où tous les autres corps d'état auront fourni tous les plans et éléments nécessaires avant l'exécution des travaux.